

## Les camps d'enfermement des îles grecques de Kos et Leros

### Épisode 3/7. La procédure d'asile sur les îles de Kos et Leros

Podcast: <https://audioblog.arteradio.com/blog/197819/podcast/198583/episode-3-la-procedure-d-asile-sur-les-iles-de-kos-et-leros#>

Reportage photo: <https://www.flickr.com/photos/legisti/albums/72177720305810297>

Présentation du reportage: <https://www.gisti.org/article6950>

Montage vidéo (audio, diaporama & ss-titres) : <https://indymotion.fr/w/xwu3vrjmDNnh2cUwbe1sEj?subtitle=fr>

- **Intervenant 1** : De tout ce système je peux dire que... ..toute la faute revient à l'Europe, parce que tout ce qui se passe ici, tous les pays européens sont au courant, parce que les financements des nouveaux camps viennent d'où ? C'est l'Union européenne qui finance les nouveaux camps.

- **Voix off 1** : « Les camps d'enfermement sur les îles de Kos et Leros en Grèce » un podcast en 7 épisodes du réseau Migreurop et du Gisti réalisé avec le studio radio de la Parole errante Vous pouvez écouter les épisodes, avec des sous-titres sur les sites migreurop.org et gisti.org

Après deux missions dans les hotspots de Lesbos et Chios en 2016, puis, dans celui de Samos en 2019, le réseau Migreurop et le Gisti se sont rendus en 2021 sur les îles de Kos et Leros.

Ce podcast donne la parole aux exilé-es bloqué-es dans ces îles, et aux personnes qui travaillent ou militent à leurs côtés afin de mettre en lumière et de dénoncer le système des hotspots.

Lors des premiers épisodes, les témoignages rapportaient les conditions d'enfermement dans les camps de Kos et Leros Ce 3e épisode raconte les rouages de la procédure de demande d'asile sur ces îles.

- **Voix off 2** : Il existe une procédure spécifique hotspot sur les cinq îles les plus proches de la Turquie On l'appelle la « procédure à la frontière ».

Les personnes arrivant sur les îles doivent passer un pré-entretien pour évaluer très superficiellement leur situation et sont directement enfermées en détention.

L'enfermement dure 18 mois, du fait de l'entrée illégale, période qui peut se prolonger de 18 autres mois pour le motif de séjour sans autorisation, soit au total 36 mois de détention.

A Kos, sur le port, nous avons rencontré Wayne, qui a travaillé dans le camp.

- **Wayne** : En 2019, la procédure était très lente. Tu devais attendre d'être invité à la « petite interview » du service de l'asile. Ça prenait du temps : certains pouvaient attendre pendant un an. D'autres pouvaient attendre 6 mois, 8 mois, voire 2 ans. Juste pour la « petite interview », juste pour enregistrer tes données personnelles. Religion, nom du père, de la mère et quelle est la raison pour laquelle tu as quitté ton pays. Et dans quelle langue tu veux que ton interview soit faite. Et si tu veux que ton interviewer soit une femme ou un homme, que l'interprète soit un homme ou une femme.

- **Voix off 2** : 2020 a été une année de bouleversement sur les îles, avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi contenant des objectifs très clairs : accélérer l'instruction des demandes d'asile et permettre le placement en détention quasi systématique des nouvelles personnes arrivées.

Selon l'avocate de l'ONG allemande Equal rights beyond borders que nous avons rencontrée à Kos, seules les femmes enceintes ou avec des nourrissons ne sont pas placées en détention.

Wayne nous raconte ce que le HCR, Haut commissariat pour les Réfugiés, donne comme informations aux personnes qui viennent d'arriver sur l'île de Kos.

- **Wayne** : Ecoute bien ce qu'ils vont dire. « Bonjour Madame, Monsieur, nous sommes le HCR, Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous sommes là pour vous fournir quelques petites informations, sur vos droits et vos obligations. Vous êtes maintenant en Grèce, vous êtes en Europe, vous êtes dans l'espace Schengen. Vous êtes sur l'île de Kos, avec des restrictions géographiques ».

Qu'est ce que ceci veut dire ? Vous n'avez pas le droit de sortir sans les documents valables délivrés par les autorités, ou bien vous allez être arrêtés en cas de violations des droits. Et vous allez être placés en centre de détention.

Les personnes qui ont leur famille proche, père, mère, frères, sœurs dans un autre pays de l'Europe, elles ont le droit de faire le regroupement familial. Et aussi ceux qui sont mineurs ont le droit aussi de faire le regroupement familial.

Ils vont aussi vous faire savoir aussi que si vous n'avez pas la volonté de faire la demande d'appel en Grèce ici, selon le Règlement de Dublin, ou Dublin II, ou le premier pays où tu rentres, c'est là où tu dois faire ta demande d'asile. Si vous ne montrez pas la volonté aux autorités grecques, ils ont le droit de vous faire renvoyer vers la Turquie.

Il faut bien coopérer avec les autorités au niveau de vos données personnelles, il faut faire énormément attention, parce que si vous faites une erreur avec vos données personnelles, ça sera très difficile à rectifier sans document justificatif de votre pays, qui est le passeport ou une pièce d'identité.

- **Enquêtrice 1** : Comment tu ressens les gens ? Comment tu sens l'attention des gens à ce moment là ?

- **Wayne** : A ce moment ces informations données sont inutiles, selon moi. C'est inutile parce qu'une personne qui est dans une condition d'angoisse, psychologiquement, la personne n'est pas concentrée parce qu'ils sont entourés d'une vingtaine de policiers comme si c'était des talibans ou je ne sais quoi... Non, rien ne se passe à ce moment. Donc tu viens, tu parles, ils doivent parler et montrer qu'ils font quelque chose, mais c'est pas le bon moment selon moi. C'est pas le bon moment pour ces informations.

Et après ça, maintenant avec la nouvelle loi, le lendemain on t'invite à faire ta « petite interview », sans préparation, sans consultation avocat, sans te dire quels sont tes droits, ni même ce qu'est l'asile.

- **Voix off 2** : Wayne nous parle des conditions de l'entretien d'asile, celui où on explique et justifie sa demande, et qui intervient après ce qu'on appelle la « petite interview ». Comme en France, l'entretien d'asile est conduit pour essayer de piéger les gens.

- **Wayne** : Et le reste des questions, ça vient du corps de ton histoire. Tu comprends ? Les données personnelles on les prend, la religion on la note, l'âge... etc. et la raison pour laquelle tu es allé à la petite interview c'est là qu'ils vont élaborer, en fonction de ça. Ils vont maintenant développer. C'est comme quand tu vas rédiger une lettre : l'introduction, développement, la conclusion. La première des choses qu'ils vont te demander, c'est la géolocalisation de là d'où tu viens. Par exemple : « Je viens de Lesbos, Y a quoi sur Lesbos ? Est-ce que tu peux me citer l'un des monuments, quelque chose sur Lesbos ? ». Pour être sûr que tu viens de là-bas. Après ça, ils vont encore reposer les mêmes questions sur tes données personnelles. Ils te laissent, et après ils vont te demander si tu as des liens, des connaissances, des liens de famille, etc. Et puis ils vont te

demander, parce que là-bas c'est un peu truqué, ils te demandent pourquoi tu as quitté ton pays, mais ils n'ont pas seulement besoin de savoir cela, ils te demandent aussi pourquoi tu ne retournes pas là-bas ? C'est là la partie la plus importante.

- **Voix off 2** : Ali, un réfugié togolais rencontré à Kos nous raconte son expérience.

- **Ali** : Les conditions d'asile pour aller à l'interview ne sont pas bonnes parce qu'il y a peu de temps pour bien s'exprimer. Les questions s'enchaînent vite. Tu fais ton histoire, parfois les gens ne terminent pas l'histoire. Les gens s'embrouillent. D'autres ont des problèmes d'interprètes. Parce que d'autres personnes comprennent bien l'anglais. Un francophone qui comprend bien l'anglais, l'interprète en face de lui doit traduire pour celui qui pose des questions. Parfois, la version de l'interprète n'est pas toujours la même. D'autres ont eu des rejets à cause d'un interprète.

- **Voix off 2** : Wayne nous explique ce qui se passe à l'issue de l'entretien : depuis 2020, même les gens qui n'obtiennent pas l'asile en Grèce ne sont plus renvoyés en Turquie.

- **Wayne** : Parce que maintenant avec la nouvelle procédure c'est rapide : au bout d'1 mois, tu peux être relâché avec ta résidence. Au bout d'un mois tu peux avoir les résultats : négatif, parce que selon la convention entre l'Europe et la Turquie de 2016, 20 mars 2016, normalement ces personnes ne doivent pas être détention, elles doivent être rapatriées directement vers la Turquie. Mais vers 2020, la Turquie a annulé... pour le moment c'est suspendu, pas annulé, mais suspendu....

- **Voix off 2** : Si une décision de rejet de la demande d'asile est prise par les autorités grecques, il existe une procédure d'appel. Mais elle est encore plus difficile à mettre en œuvre sur les îles au regard du délai de recours qui est seulement de 10 jours. Les chances de succès sont quasi nulles comme le confirme un avocat de Leros qui travaillait dans le camp en 2019.

- **Un avocat** (en anglais) : Comme vous le savez peut-être, il y a deux étapes en Grèce concernant la demande d'asile. La première, durant laquelle le demandeur passe l'entretien officiel, et qui est examinée et décidée par un employé seul du service grec de l'asile. Et il y a la seconde étape, durant laquelle le demandeur a l'opportunité de présenter son cas devant un comité spécial à Athènes, qui est composé de trois membres, si je me souviens bien. Deux sont des magistrats administratifs, et le dernier est suggéré par le HCR.

Pendant mes années de pratique du métier d'avocat, le pourcentage de succès de ce recours était de zéro.

- **Voix off 2** : Le manque cruel d'aide juridique aux exilé-es ressort de plusieurs témoignages. Laura, qui travaille aussi dans le camp de Kos, nous le confirme.

- **Laura** (en anglais) : Beaucoup d'exilés dans le centre de pré-expulsion me demandent : « Est-ce que je peux avoir un avocat ? » « Pour me défendre... Pour ma procédure... » « Pourquoi je ne peux pas avoir d'avocat ? ». Mais vous savez il y a seulement Corina et Sophia pour tout le camp... Ce n'est pas assez. Elles ne travaillent que sur des affaires particulières.

Beaucoup de personnes, surtout les Pakistanais, ont payé des avocats, mais n'ont jamais vu le travail réalisé, ici aussi à Kos... ...600 € pour rien. 600 euros pour un Pakistanais c'est énorme ! Il ne mange pas pour se payer un avocat... Mais ils veulent, ils espèrent avoir un avocat.

- **Voix off 2** : Amina est une jeune femme camerounaise, arrivée à Kos en août 2019 alors qu'elle était enceinte de 5 mois. Elle s'est rendue seule à son entretien d'asile, sans avocat, ni informations sur le déroulement de celui-ci. Sa demande d'asile a été refusée, comme pour la plupart des ressortissant.es Camerounais qui arrivent sur les îles...

Elle nous raconte.

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : Concernant votre procédure d'asile ? Comment ça s'est passé pour vous ? Qui vous a informé de vos droits, de l'interview, de l'accès à un avocat ?

- **Amina** (en anglais) : Personne... Je n'avais pas d'avocat. Quand j'ai accouché, ils ont retiré nom des demandes d'asile.

C'était en 2019. Mon nom n'y était plus et ensuite, en 2020, un jour ils m'ont donné la « Plus card » puis, ils m'ont donné une date pour mon entretien, le 24 mars 2020. Et après ça, ils m'ont donné le premier rejet. Je n'avais pas d'avocat.

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : Alors comment avez-vous préparé votre entretien ?

- **Amina** (en anglais) : Je suis allée à l'entretien, toute seule. Donc quand la personne qui faisait l'entretien a parlé en anglais, et qu'ensuite l'interprète a parlé en anglais, je parlais aussi en anglais. Mais la personne qui posait les questions durant l'interview, elle me demandait : « Mais qu'est ce que ça veut dire ça en anglais ? », donc ça montrait qu'elle ne comprenait pas bien l'anglais. Je crois que c'est de là qu'est venu le problème. Parce qu'elle parlait anglais, je parlais anglais, et ensuite elle a ramené à l'intérieur un interprète en anglais, ça veut dire qu'elle ne parlait pas très bien anglais. Je crois que c'est de là qu'est venu le problème.

- **Voix off 2** : Naji, réfugié palestinien, a aussi connu une mauvaise expérience avec un avocat.

- **Naji** (en anglais) : Ils m'ont donné un avocat. L'avocat a pris l'argent mais il n'est pas venu. L'avocat a pris 2 000 euros et n'est jamais venu, n'a jamais appelé.

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : Vous n'avez pas parlé avec votre avocat ?

- **Naji** (en anglais) : Comment ça parler avec mon avocat ? C'est pas mon pays ici. Ils sont de la mafia...

- **Voix-off 2** : Les témoignages que nous avons recueillis s'accordent à dire que la procédure d'asile très variable en fonction de la nationalité des demandeurs et demandeuses d'asile. Par exemple, la procédure pour les Palestiniens et Palestiniennes, est beaucoup plus rapide que pour d'autres nationalités. C'est le cas de Mohamed, un exilé palestinien que nous avons rencontré à Kos.

Parti de Gaza 4 ans auparavant, il a traversé 7 pays pour arriver en Grèce, à Athènes. Mais dans la capitale grecque, il est sans papier, sans travail. Il n'arrive pas à déposer sa demande d'asile. Mohamed décide donc de venir sur l'île de Kos sur les conseils de ses amis. Il a obtenu le statut de réfugié en moins de 2 mois, ce qui n'est pas le cas, par exemple, pour les Syriens.

- **Mohamed** (en anglais) : Et ensuite je suis allé à Athènes en bus, et depuis Athènes, j'ai acheté un billet de ferry pour venir à Kos car mes amis là-bas à Athènes m'ont dit que la situation était bonne pour les Palestiniens ici à Kos. C'est pourquoi je suis venu ici et comme vous le voyez, la situation s'améliore.

Pour les Syriens, c'est très très difficile désormais. Je ne sais pas pourquoi mais c'est difficile. Syriens, avant ils avaient des papiers, on acceptaient leur demande d'asile mais maintenant c'est vraiment difficile pour eux. Ils restent 18 mois dans le camp fermé. J'ai quelques amis là-bas, vais leur donner des vêtements d'ici. J'essaie de les aider comme je peux d'ici car je sais que la situation dans le camp est très très difficile, une situation très difficile.

- **Voix off 2** : Une militante de Leros Solidarity, un collectif apportant une aide matérielle aux réfugié.es, témoigne de la même inégalité de traitement entre les nationalités.

- **Militante de Leros Solidarity** (en anglais) : Cette femme de Palestine, avec un bébé de mois, est arrivé de Farmakonisi, elle a obtenu l'asile en moins de deux mois. Elle a eu l'asile immédiatement.

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : Parce qu'elle est Palestinienne ?

- **Militante de Leros Solidarity** (en anglais) : Oui. Et les personnes de Somalie obtenaient aussi l'asile rapidement.

- **Voix off 2** : Pour les autres, la procédure aboutira forcément à un refus puis, à défaut de pouvoir être renvoyés en Turquie, à une détention sans fin.

Laura témoigne.

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : C'est de la folie ce système !

- **Laura** (en anglais) : En fait, c'est un manquement du système. C'est comme avoir un trou et au lieu de s'en occuper tout de suite, on jette un peu de poussière à l'intérieur, mais après on a encore un trou. 18 mois plus 18 mois, quel système ridicule ! Pour rien ! On garde les gens enfermés et aux frais du gouvernement grec, car c'est sur le budget de la police.

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : Vous savez en France le maximum de temps de détention pour des personnes sans papiers ? C'est 90 jours.

- **Laura** (en anglais) : Oui c'était comme ça ici avant aussi, 3 mois, mais maintenant ils ont changé, c'est 18 mois. Ils disent ensuite que la prison est pleine, mais bien sûr qu'elle est pleine !

- **Enquêtrice 2** (en anglais) : Oui parce que normalement, ces types de centres sont faits pour des personnes qu'on arrête, qu'on garde et qu'on expulse. Et non pas pour les garder ici.

- **Voix off 2** : Nous avons vu dans les épisodes précédents à quel point les conditions de vie demandeurs d'asile étaient indignes. Cette même indignité se retrouve également dans leurs démarches administratives. Les droits procéduraux les plus élémentaires sont niés : absence d'informations, voire fausses informations, traitement discriminant en fonction de la nationalité et absence d'impartialité, placement en détention quasi automatique sans perspective d'éloignement. D'autant plus que l'accès à une assistance juridique digne de ce nom est quasiment impossible.

Les demandeurs et demandeuses d'asile doivent faire des choix impossibles : demander l'asile et vivre dans ces camps ou retourner dans un pays qu'ils ont fui.

---

- **Voix off 1** : La procédure d'asile en Grèce, et en particulier dans les îles, est un véritable parcours du combattant. Nous entendrons dans l'épisode n° 4 des témoignages à propos du rôle des associations qui sont présentes sur les îles de Kos et Leros.

« Les camps d'enfermement sur les îles de Kos et Leros en Grèce » un podcast en 7 épisodes du réseau Migreurop et du Gisti réalisé avec le studio radio de la Parole errante Vous pouvez écouter les épisodes, avec des sous-titres sur les sites migreurop.org et gisti.org.

